

Les Archives communales sont responsables de l'évaluation des documents/dossiers produits par les services administratifs.

Sur la base du calendrier de conservation mis à disposition des Archives communales par les Archives cantonales vaudoises, l'archiviste met en place des outils au sein du système de gestion documentaire, qui permettent de soutenir ce travail d'évaluation.

Cette tâche est généralement réalisée préalablement au versement de documents aux Archives communales.